

PALESTINE – SOLIDARITÉ

<http://www.palestine-solidarite.org>

L'information est une arme au service de la paix. Sa diffusion est un acte de résistance

Dénoncer ne suffit plus, il faut expliquer, informer, transmettre

Les médias occidentaux dans leurs larges majorité ont de tout temps accepté les versions de l'armée israélienne et fermant les oreilles aux autres sources

Les informations contenues dans ce journal sont obtenues par la lecture journalière des journaux en ligne Afp- ats - Ap - Reuters, Al-manar - Chine nouvelle (Chine)) CPI - IPC –Novosti- PNN- Wafa - Sana – Radio chine internationale - Al Manar - XINHUANET et Al-Oufok : Mouvement Démocratique Arabe

Journal de Palestine

Dossier spécial

N° 333 du 28.03

Par M. Lemaire

Ps : Avant de vous lancer dans la lecture du journal, noter ceci:: Ne soyez pas surpris d'entendre Sharon & consort parler de résistants, en lieu & place de terroristes : j'ai programmé mon ordinateur dans ce sens.

2 Ps : L'ordinateur ne corrige pas lorsque je parle d'action terroriste des occupants.

Vous retrouverez ce journal

a) sur mon blog : <http://www.dhblogs.be/categories/International.html>

b) sur le site : www.palestine-solidarite.org à cette adresse : http://www.palestine-solidarite.org/Journaux_Palestiniens.htm

c) dans la rubrique "Le journal des Palestiniens" sur le site "Palestine, le secret dévoilé" :

<http://www.palestinefr.net/jop.php>.

NB : Si vous voulez-me contacter ou obtenir le Journal par mail une seule adresse : fa032881@skynet.be

Le signe # veut dire : important (à nos yeux)

Sommaire

1 Dossier & témoignage

.Le sous-préfet de Saintes limogé après avoir publié une tribune anti-israélienne.

Quand le lobby pro-israélien se déchaîne contre l'ONU

1 Réaction de Silvia Cattori : Bruno Guigue l'honnête homme, sanctionné.

2 Réaction de [Joss Rovélas](#) : Après la Palestine, la France colonisée par l'Etat d'Israël !

3 Témoignage de Chris McGreal : Snipers avec des enfants dans leurs lignes de mire

1 Dossier & témoignage.

Ndlr : La publication des articles ou analyse ne signifie nullement que la rédaction partage les analyses ou point de vue des auteurs, mais doit être vu comme information

Bruno Guigue

Le sous-préfet de Saintes limogé après avoir publié une tribune anti-israélienne sur un site Internet
PARIS (AP)

Le sous-préfet de Saintes (Charente-Maritime), Bruno Guigue, a été limogé après avoir publié sur le site Internet 'oumma.com' une tribune 'très violemment anti-israélienne', a-t-on appris samedi auprès du ministère de l'Intérieur.

La ministre de l'Intérieur Michèle Alliot-Marie, mise au courant mercredi du contenu de cette tribune, a 'pris immédiatement un décret mettant fin aux fonctions du sous-préfet' qui a tenu des 'termes tout à fait inacceptables' et violé son 'devoir de réserve', explique-t-on de même source.

Bruno Guigue a notamment déclaré dans sa tribune publiée le 13 mars qu'Israël est le 'seul Etat au monde dont les snipers abattent des fillettes à la sortie des écoles'. Il a également évoqué 'les geôles israéliennes, où grâce à la loi religieuse, on s'interrompt de torturer durant le shabbat'.

Voici le texte incriminé ==>

Bruno Guigue : Quand le lobby pro-israélien se déchaîne contre l'ONU

Dans sa rubrique « Point de vue » du 27 février 2008, « Le Monde » a généreusement offert ses colonnes à un texte d'une hystérie verbale et d'une mauvaise foi insondables.

Les accusations qu'il profère à l'égard du conseil des droits de l'homme de l'ONU sont si mensongères que même la liste des signataires ne tempère qu'à peine notre stupéfaction : Pascal Bruckner,

Alain Finkielkraut,

Claude Lanzmann,

Elie Wiesel,

Pierre-André Taguieff,

Frédéric Encel ..

On peut facilement compléter la liste tant l'omniprésence des intellectuels organiques du lobby pro-israélien nous est devenue familière.

Le titre sans nuances de cette prose haineuse est déjà tout un programme : « *L'ONU contre les droits de l'homme* ». Dès les premières lignes, on peut y lire cet appel angoissé : « *L'année 2008 verra-t-elle simultanément le soixantième anniversaire de la déclaration universelle des droits de l'homme par l'ONU et la destruction de ses principes par la même ONU ? Tout porte à le redouter, tant depuis un certain nombre d'années, par ses dérives, l'ONU s'est caricaturée* ». Inévitablement le lecteur non averti s'alarme : l'organisation internationale serait-elle brusquement devenue suicidaire ?

Mais par bonheur la suite nous éclaire aussitôt sur les préoccupations profondes de nos signataires : « *A Durban, en Afrique du Sud, s'est tenue en 2001 la conférence mondiale contre le racisme, à l'initiative des Nations-Unies. C'est au nom des droits des peuples que furent scandés des « mort à l'Amérique ! » et « mort à Israël ! » et c'est au nom du relativisme culturel qu'on fit silence sur les discriminations et violences commises contre les femmes* ».

Quel rapport entre la géopolitique du Moyen-Orient, manifestement en cause dans les appels à combattre les Etats-Unis et Israël, et l'oppression des femmes que viendrait cautionner le « relativisme culturel » ?

Probablement aucun. Mais amalgamer les deux sujets présente l'intérêt polémique de suggérer une pernicieuse concurrence entre les victimes : vous qui condamnez Israël et l'Amérique, vous ne dites rien de la souffrance des femmes opprimées dans les pays musulmans. C'est une antienne dont la rhétorique lobbyiste est coutumière : elle permet de détourner le lecteur occidental de la critique de la politique américaine ou israélienne en fixant son attention sur un problème interne des sociétés moyen-orientales.

Ce rapprochement polémique entre les deux sujets, pourtant, est particulièrement cocasse. L'Arabie saoudite, où le port du voile est obligatoire et les femmes interdites de conduite automobile, est l'alliée historique des Etats-Unis dans la région. Le régime obscurantiste des talibans, lui, a vu le jour sous les auspices d'une CIA qui a prêté ses camps d'entraînement sur le sol américain aux combattants du mollah Omar. En revanche, l'Irak et la Syrie baasistes, plus proches de la norme occidentale en matière de condition féminine, n'eurent pas droit aux mêmes égards. Le premier a été pulvérisé sous les bombes US, la seconde est rangée dans la catégorie des « Etats voyous ». Mais peu importe : les partisans de la politique américaine au Moyen-Orient se croient fondés à donner des leçons en matière d'émancipation féminine.

S'agissant de l'ONU, en outre, on ne s'étonnera guère d'un tel ressentiment de la part des porte-parole du néoconservatisme à la française. Car les résolutions du conseil des droits de l'homme, comme hier les déclarations de l'assemblée générale, ont osé mettre en cause la répression israélienne en Palestine occupée. Les 47 Etats élus par leurs pairs au CDH bénéficient de l'égalité de vote. La sensibilité qui s'y exprime reflète donc une opinion majoritaire qui n'a aucune raison de cautionner l'occupation militaire des territoires arabes. Que

les thuriféraires d'Israël, cependant, se rassurent : ces résolutions demeurent symboliques à défaut d'être exécutoires. Mais ce n'est pas suffisant. Il leur faut aussi en stigmatiser le principe par un usage grossier de la calomnie.

C'est à quoi s'emploient rageusement les signataires. *« Par sa mécanique interne, les coalitions et les alliances qui s'y constituent, les discours qui s'y tiennent, les textes qui s'y négocient et la terminologie utilisée anéantissent la liberté d'expression, légitiment l'oppression des femmes et stigmatisent les démocraties occidentales .. Le CDH est devenu une machine de guerre idéologique à l'encontre de ses principes fondateurs. Ignorée des grands médias, jour après jour, session après session, résolution après résolution, une rhétorique politique est forgée pour légitimer les passages à l'acte et les violences de demain ».*

Symptôme d'une psychose paranoïaque ou monument de la démonologie occidentale : on hésite sur le diagnostic. La seule certitude, c'est que ce réquisitoire contre des forfaits inexistantes témoigne d'une inventivité hors du commun. Le conseil des droits de l'homme de l'ONU voudrait « anéantir la liberté d'expression » ? On se demande bien pourquoi et comment. Mais nos interrogations demeurent sans réponse. Nos polémistes annoncent « la mise à mort de l'universalité des droits » par l'ONU elle-même, mais cette mort annoncée reste nimbée de mystère. Aucune citation des résolutions du CDH ne vient étayer cette accusation, et les détracteurs de l'ONU condamnent ses idées supposées avec une violence inversement proportionnelle aux preuves de ce qu'ils avancent. Visiblement, ils préfèrent parler à sa place en procédant directement au commentaire de ce qu'elle est censée avoir dit.

En guise de citations, on doit alors se contenter des propos résumés au style indirect, sans guillemets, qu'aurait tenus M. Doudou Diène, rapporteur spécial sur le racisme, la discrimination raciale et la xénophobie auprès de l'ONU. L'intellectuel sénégalais aurait ainsi déclaré qu'« énoncer une critique contre le port de la burqa constitue une agression raciste, que la laïcité est ancrée dans une culture esclavagiste et colonialiste, et que la loi française contre le port des signes religieux à l'école participe du racisme antimusulman ». Seul problème : ces citations sont introuvables. Si chacun de ces énoncés soulève évidemment des objections, encore faut-il qu'il ait été formulé. Une polémique grossière sur des citations qui n'en sont pas : le procédé condamne ses auteurs.

Au demeurant, les seules citations que les idéologues publiés par « Le Monde » auraient dû produire à l'appui de leur propre thèse sont celles du CDH lui-même. Mais ils se gardèrent bien de le faire. Livrant leur interprétation tendancieuse en lieu et place de la pensée d'autrui, ils pérorèrent gravement en prenant leur fantasme pour la réalité : « La confusion est à son comble, affirment-ils, quand est dénoncée comme une attitude raciste toute critique de la religion ». Mais d'où vient cette idée ? Qui l'a émise ? Nul ne le sait. N'importe qui, en revanche, peut vérifier ce qu'a énoncé le CDH sur la question religieuse. Il suffit de consulter les compte-rendus officiels des six sessions réunies depuis sa création en juin 2006.

Le 30 mars 2007, le CDH a ainsi adopté une résolution « sur la lutte contre la diffamation des religions ». Ce texte nuancé insiste sur « le droit de chacun à la liberté d'expression, qui devrait s'exercer de façon responsable et peut donc être soumis à de restrictions, prescrites par la loi et nécessaires pour le respect des droits ou de la réputation d'autrui, la protection de la sécurité nationale, de la santé ou de la morale publiques, et le respect des religions et des convictions ». Sur le plan des principes, ce texte ne diffère guère du droit positif en vigueur dans la plupart des pays, les Etats occidentaux ayant eux aussi entouré l'exercice de la liberté d'expression de certaines limites juridiques. En France, la reconnaissance de la liberté d'expression n'entraîne aucun droit à diffamer son voisin, toute forme d'injure manifestant une discrimination raciale ou religieuse est punie par la loi, et certaines dispositions législatives ont même eu pour effet d'énoncer une vérité officielle sur des faits historiques. Naturellement, la teneur de cette résolution du CDH n'est pas indifférente au contexte politique lié à la « guerre contre le terrorisme » menée tambour battant par Washington. *« Le Conseil se déclare préoccupé par les images stéréotypées négatives des religions et par les manifestations d'intolérance et de discrimination en matière de religion ou de conviction. Il se déclare en outre profondément préoccupé par les tentatives visant à associer l'islam avec le terrorisme, la violence et les violations des droits de l'homme. Il note avec une vive inquiétude l'intensification de la campagne de diffamation des religions, et la désignation des minorités musulmanes selon des caractéristiques ethniques et religieuses depuis les événements tragiques du 11 septembre 2001 ».*

L'adoption de ce texte s'est heurtée à l'opposition des pays occidentaux, mis en minorité lors du vote final. Aucun d'entre eux n'y a vu, toutefois, le danger mortel pour la civilisation universelle que dénoncent les signataires de notre pamphlet antionusien. Au nom de l'Union européenne, la représentante de l'Allemagne « a fait remarquer que, comme l'a établi le rapport de M. Doudou Diène, la discrimination fondée sur la religion ne concerne pas uniquement l'islam, mais également le judaïsme, le christianisme et des religions et croyances venues d'Asie, ainsi que des personnes sans religion. Elle a également souligné qu'il est problématique de séparer la discrimination fondée sur la religion des autres formes de discrimination. Elle a aussi jugé l'utilisation du concept de diffamation contre-productive, préconisant plutôt un texte axé sur la liberté de religion ou de conviction ».

Que ce débat témoigne d'une différence de sensibilité sur les questions religieuses entre pays membres de l'organisation de la conférence islamique (OCI) et pays occidentaux est une évidence. Cela méritait une réflexion sur la sécularisation relative des sociétés concernées et la référence, explicite dans les pays musulmans, à des valeurs religieuses. Mais cette réflexion n'effleura même pas l'esprit de nos intrépides signataires qui, faute d'avoir lu les textes auxquels ils font vaguement allusion, en dénaturent volontairement la signification. Refusant de discuter rationnellement les arguments de l'autre, on préfère le stigmatiser en imaginant une dramaturgie grossière mettant en scène des personnages réels. Ce théâtre de marionnettes, du coup, tient lieu d'argumentaire.

C'est ainsi que nos signataires s'en prennent violemment à Mme Louise Arbour, haut-commissaire aux droits de l'homme de l'ONU. « *Elle a participé à une conférence à Téhéran consacrée aux droits de l'homme et à la diversité culturelle, dénoncent-ils. Portant le voile, comme la loi de la république islamique l'exige, la haut-commissaire a été le témoin passif de l'énoncé de principes à venir, ainsi résumés : offense aux valeurs religieuses considérée comme raciste. Bien pire, dès le lendemain de cette visite, vingt et un Iraniens, dont plusieurs mineurs, furent pendus en public. C'est en sa présence que le président Ahmadinejad a renouvelé son appel à la destruction d'Israël* ».

Encore une fois, l'art de l'amalgame intellectuel atteint des sommets. Mêlant tout et son contraire, le texte publié par « Le Monde » mise sur la confuse indignation du lecteur en anesthésiant au passage son jugement critique. Louise Arbour portait le voile à Téhéran, soit. Mais aurait-elle pu, en Israël, organiser une réunion pendant le shabbat ? Les régimes religieux ont des exigences que n'ont pas les autres. On peut le déplorer, mais ils sont chez eux. L'offense à la religion, dans certains pays, est considérée comme une forme de racisme. Faut-il que nous allions les convaincre du contraire, et de quelle manière ? La peine de mort, enfin, est cruellement appliquée en Iran. Mais les aspects odieux du régime de Téhéran ne le résument pas pour autant, et le régime saoudien n'a rien à lui envier. Surtout pas l'amitié des Etats-Unis, où un président texan a été élu sur sa réputation d'exécuteur intraitable des criminels supposés. Sans parler d'Israël, seul Etat au monde dont les snipers abattent des fillettes à la sortie des écoles.

Les diatribes iraniennes contre l'Etat hébreu relèvent, elles, d'un affrontement géopolitique dont l'un des principaux paramètres est l'attitude d'Israël lui-même. S'il avait appliqué la peine de mort aux civils palestiniens avec davantage de discernement depuis soixante ans, il n'aurait pas suscité un tel rejet de la part de ses voisins proches ou éloignés. Sous occupation militaire, amputés d'une partie de leur territoire, ou régulièrement bombardés par son aviation, ces derniers ont d'excellentes raisons de le détester. Mais peu importe. Décidés à instruire à charge contre Mme Arbour pour son séjour à Téhéran, nos polémistes incriminent « *son silence et sa passivité* », qu'elle aurait justifiés par « *le respect de la loi iranienne et le souci de ne pas offenser ses hôtes* ». « Charbonnier est maître chez soi, commentent-ils. C'est le docteur Goebbels qui utilisait cet argument d'opportunité, à la tribune de la Société des nations en 1933, pour se soustraire à toute critique d'une institution internationale impuissante ». On croit rêver. Car, analogie pour analogie, frappante est la ressemblance entre le Reich qui s'assied sur la SDN en 1933 et l'Etat hébreu qui bafoue le droit international depuis 1967. Comme son lointain prédécesseur, Israël, lui aussi, se « soustrait à toute critique d'une institution internationale impuissante ». Et s'il le fait, c'est pour mieux conquérir « *son espace vital, de la mer au Jourdain* », selon la belle formule employée par Effi Eitam, ministre d'Ariel Sharon, en 2002.

« Les grands crimes politiques ont toujours eu besoin de mots pour se légitimer. La parole annonce le passage à l'acte », philosophent nos signataires. Ils n'ont pas tort : le 29 février, le vice-ministre israélien de la Défense Matan Vilnaï a brandi la menace d'une « shoah » contre les Palestiniens avant de lancer à Gaza la sanglante opération qui fit 110 victimes palestiniennes en une semaine. Quitte à enfreindre un tabou religieux, l'Etat hébreu, manifestement, a franchi un cap sémantique avant de déchaîner sa puissance militaire : il est passé « de la parole à l'acte ».

Mais le meilleur a été gardé pour la fin. « *Les idéologies totalitaires avaient remplacé les religions. Leurs crimes, les promesses non tenues d'avenir radieux ont ouvert grande la porte au retour de Dieu en politique. Le 11 septembre 2001, quelques jours après la fin de la conférence de Durban, c'est bien au nom de Dieu que le plus grand crime terroriste de l'histoire fut commis* ». Lier dans une même trame le 11 septembre 2001 et les résolutions du CDH, il fallait oser. Il est vrai que nous avons affaire à des spécialistes.

« *Retour de Dieu en politique* », disent-ils. Nos intellectuels savent de quoi ils parlent : Israël n'est-il pas l'Etat confessionnel par excellence ? « Si la revendication d'un coin de terre est légitime, affirmait Theodor Herzl, alors tous les peuples qui croient en la Bible se doivent de reconnaître le droit des juifs ». Bibliquement établie, la légitimité d'un Etat juif en Palestine va de soi : le texte sacré tient lieu de titre de propriété. Pour les sionistes religieux, le retour des juifs en Eretz Israël est inscrit dans le récit de l'Alliance lui-même. Prendre possession de la terre que Dieu a donnée aux juifs fait partie du plan divin, et ce serait le contrarier que de renoncer à cette offrande.

Du coup, aucun compromis n'est possible avec les Arabes. En 1947, le grand rabbin de Palestine martelait le statut théologique du futur Etat juif : « *C'est notre forte conviction que personne, ni individu, ni pouvoir institué, n'a le droit d'altérer le statut de la Palestine qui a été établi par droit divin* ». Chef du parti national-religieux, le général Effi Eitam expliquait à son tour en 2002 : « *Nous sommes seuls au monde à entretenir un dialogue avec Dieu en tant que peuple. Un Etat réellement juif aura pour fondement le territoire, de la mer au Jourdain, qui constitue l'espace vital du peuple juif* ». Au moins, c'est limpide.

Rien d'étonnant, par conséquent, à ce que le lobby pro-israélien exècre l'ONU : son appétence pour le droit international est inversement proportionnelle à son engouement pour le droit divin. Il est vrai que l'un est infiniment plus favorable au Grand Israël que l'autre. Percuter les résolutions de l'ONU avec la Thora relève de l'exploit intellectuel et du prodige politique : Israël l'a fait. Pour nos signataires, « *c'est au nom de Dieu que le plus grand crime terroriste de l'histoire fut commis* ». Ce n'est pas tout à fait faux, à condition d'inclure dans l'analyse l'Etat hébreu, cet artefact colonial bâti au forceps sur les ruines de la Palestine au nom de la Bible et de la Shoah. A propos de terrorisme, l'Etat d'Israël, qui plus est, peut se targuer d'un palmarès hors compétition. Les odieux attentats du 11 septembre 2001 ont fait dix fois moins de victimes que le siège de Beyrouth par Tsahal en 1982. Ses admirateurs occidentaux doivent certainement s'extasier sur les prouesses d'une armée capable de tuer aussi aisément des enfants avec des missiles. Ils doivent aussi se confondre d'admiration devant les géôles

israéliennes, où grâce à la loi religieuse, on s'interrompt de torturer durant le shabbat. L'Etat hébreu mérite bien ce concert de louanges que les intellectuels organiques lui décernent à longueur de colonnes. Et quelle outrecuidance, de la part de l'ONU, de vouloir frotter son nez sale dans les affaires intérieures israéliennes ! A l'instar des pires calomnies, les accusations publiées dans « Le Monde » du 27 février se sont répandues sur la toile.

Elles suscitent sur certains blogs des commentaires haineux que l'on ose à peine citer. M. Doudou Diène y est qualifié de « *défenseur de la secte du pédophile fou et des adorateurs du caillou* ». On y lit que « *depuis les invasions musulmanes le croissant fertile est devenu le croissant stérile, et la civilisation a émigré en Occident* ».

Sur l'ONU, un internaute déchaîné résume à sa façon l'article publié par « Le Monde » : « *l'ONU, c'est un ramassis de la racaille islamiste et tiers-mondiste* ». Qu'attend-on pour supprimer l'ONU ? Ce sera encore plus simple. Islamophobie déclarée, haine du monde arabe, stupéfiante arrogance occidentale, tout y est. Opération réussie, mesdames et messieurs les intellectuels organiques

Notre devoir est de ne pas avoir peur de dire la vérité, par égards pour tous ces Palestiniens qui, tels des Christs en croix, ont souffert et auront encore à souffrir, à cause d'Israël, mais aussi à cause de nos aveuglements et erreurs dans le soutien apporté.

[Bruno Guigue](#)

jeudi 13 mars 2008

Réaction de Silvia Cattori : Bruno Guigue l'honnête homme, sanctionné

Israël et les crimes de son armée protégés

M. Bruno Guigue, sous-préfet de Saintes, a été récemment limogé pour avoir diffusé, sur le site Oumma.com, un article intitulé « Quand le lobby pro-israélien se déchaîne contre l'ONU ».

M. Guigue a, par ailleurs, publié plusieurs livres sur le conflit israélo-arabe et la situation au Proche-Orient(*) et ses opinions à ce sujet étaient connues.

Pourquoi donc l'a-t-on limogé *maintenant* ? Pourquoi n'a-t-on retenu que deux seules phrases, extraites du long article qui s'en prenait essentiellement à une tribune publiée dans Le Monde sous le titre « *L'ONU contre les droits de l'homme* » [1] ; tribune signée notamment par Pascal Bruckner, Alain Finkielkraut, Claude Lanzmann, Elie Wiesel, Pierre-André Taguieff, Frédéric Encel ?

C'est la question pertinente qui est posée dans un article qui mérite, à notre avis, une lecture exhaustive [2].

L'auteur de cet article, Nidal, trouve une première explication à la question posée, dans le fait qu'« *Israël lance sa campagne contre Durban 2* » [3].

Il relève, en effet, que « *le Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU organise en 2009 une seconde conférence mondiale contre le racisme à Durban, après celle de 2001, dénoncée par Israël et les États-Unis comme un « cirque » antisémite et anti-israélien* ».

Il observe que, depuis février 2008, « *les milieux sionistes se passionnent pour la préparation de cette conférence (alors que le sujet ne passionne tout de même pas les foules) : il faut délégitimer la conférence de manière préventive* ».

Il remarque que tel apparaît bien le but de la tribune publiée dans *Le Monde* sous le titre « *L'ONU contre les droits de l'homme* », et qui dénonce le « *Conseil des droits de l'homme* », organisateur de la conférence de Durban (tribune contre laquelle a réagi M. Guigue dans l'article qui lui est reproché).

Il trouve une seconde explication dans une volonté de « *mise au pas de l'exécutif* » de la part d'un nouveau gouvernement pro-israélien qui « *aura le sentiment de se heurter à une administration moins... convaincue* », et dans le fait que « *l'orientation « pro-arabe » de l'administration française est au cœur des préoccupations des agitateurs pro-israéliens* ».

Il relève enfin, exemples à l'appui, que le « *devoir de réserve* » invoqué pour limoger M. Guigue ne s'applique, à sens unique, que lorsque l'on s'en prend à Israël, et pas quand on s'en prend aux musulmans.

Il nous paraît que l'auteur de cet article a bien vu les enjeux de l'affaire et la stratégie mise en œuvre.

Le lancement et la manipulation de débats (qui vont dans le sens de la politique belliciste néoconservatrice des États-Unis et de leur nouveau petit caniche sarkozien - contre Durban, contre le Soudan au sujet du Darfour, contre la Chine par Tibétains instrumentalisés et interposés, contre Chavez, contre le Hamas, contre le Hezbollah, l'Iran, la Syrie, etc) contre les cibles du lobby pro-israélien français a commencé il y a fort longtemps. Mais elle est devenue très efficace depuis que les prétendus « *nouveaux philosophes* » (qui n'ont jamais rien apporté à la philosophie) sont dans les coulisses de la présidence Sarkozy.

Quant au fait que l'UJPF (Union Juive Française pour la Paix) ait apporté son soutien [4] à Bruno Guigue, on ne peut que s'en féliciter. Mais cela ne permet pas d'oublier que des responsables de cette association se sont employés, ces dernières années, à lancer des appels à la « *vigilance* », à isoler et ostraciser nombre de gens en les accusant à tort et à travers d'« *antisémitisme* » parce qu'ils critiquaient la politique d'Israël d'une manière qui ne leur convenait pas (pour des raisons idéologiques ?), et à alimenter des campagnes mensongères.

On pourra vraiment croire que l'UJFP ne pratique pas, selon ses propres convenances, une défense à la tête du client, lorsqu'elle prendra la défense de tous ceux qui, à cause de leur critique d'Israël, se sont vus traînés dans la boue. Nous pensons par exemple à Dieudonné, que le président de l'UJFP Pierre Stambul a contribué à salir [5], alors qu'il était déjà la cible du CRIF et d'avocats qui le traînaient d'un tribunal à l'autre.

Le jour où cette association présentera ses excuses à tous ceux que ses dirigeants ont insultés nous pourrons la croire sincère dans ses positions.

Sylvia Cattori

(*) Parmi ces ouvrages : « Aux origines du conflit israélo-arabe », et « Proche-Orient : la guerre des mots », Editions l'Harmattan

Pour l'article qui lui a valu d'être limogé, voir :

<http://oumma.com/Quand-le-lobby-pro-israelien-se>

[1] Voir : http://www.lemonde.fr/opinions/article/2008/02/27/l-onu-contre-les-droits-de-l-homme_1016249_3232.html

[2] « Commentaires sur l'affaire du sous-préfet limogé »

<http://tokborni.blogspot.com/2008/03/commentaires-sur-laffaire-du-sous-prfet.html>

[3] À la Conférence Mondiale contre le Racisme, organisée à Durban en septembre 2001 sous la houlette du haut commissaire des Droits de l'Homme à l'ONU, Israël a été désigné comme Etat raciste.

[4] Soutien assorti toutefois d'une étrange réserve lorsque l'UJFP nuance le propos de Bruno Guigue en disant qu'Israël « n'est sans doute pas le seul » pays dont les snippers tirent sur des petites filles à la sortie des écoles. Les responsables de l'UJFP peuvent-ils citer un pays où, depuis 1987, des bataillons de soldats en jeeps et chars entrent, jour après jour, parfois plusieurs fois par jour, dans les camps de réfugiés de Jenin et de Balata comme nous l'avons vu nous-mêmes, exciter les enfants, les provoquer jusqu'à ce que ces enfants, fous de rage lancent des pierres, et en tirer ainsi prétexte pour les viser, les blesser, les mutiler, les tuer ?

J'ai été personnellement témoin des crimes de l'armée israélienne sur les enfants, voir par exemple :

« [Les enfants de Market Street](#) », 22 mars 2004.

« [BALATA ou la mort à petit feu](#) », 12 décembre 2003

« [Tsahal : une armée qui mène la guerre contre des enfants](#) », 3 décembre 2003

[5] M. Stambul est intervenu auprès de sites pour faire enlever un entretien de Dieudonné qu'il accusait d'antisémitisme, par exemple. « Je suis assez ahuri de trouver cet "entretien" de Sylvia Cattori et de Dieudonné (...) Si ce genre d'article continue de passer sur « Marseille solidaire » je demanderai à être désinscrit »

Voir : « [Palestine : l'ampleur de la tragédie exige un soutien sans faille](#) », 30 janvier 2005

26 MARS 2008 | THEMES : [CRIMES DE GUERRE ISRAELIENS](#) [LOBBIES PRO-ISRAELIENS](#) [LIBERTE D'EXPRESSION](#)
Bruno Guigue

Réaction de [Joss Rovélas](#) : Après la Palestine, la France colonisée par l'Etat d'Israël !

En France, on peut tenir, même au plus haut niveau de l'état, des propos négrophobes dans le même style ceux que ceux tenus par des intellectuels tels que

Alain Finkielkraut,

Max Gallo,

Hélène Carrère d'Encausse

ou des journalistes indifféremment de gauche ou de droite ainsi que des hommes politiques socialistes et UMP qui battent chaque jour le Front National sur son propre terrain du racisme et de l'exclusion !

Il est possible tous les jours de stigmatiser l'ensemble des musulmans en les assimilant à un courant intégriste pourtant minoritaire. Il est possible chaque jour de les calomnier tous et indifféremment pour le terrorisme de Ben Laden en omettant soigneusement de dénoncer les exactions terroristes, depuis des décennies, de l'état d'Israël avec son armée d'occupation, Tsahal, qui tue et torture chaque jour enfants, femmes et hommes palestiniens qui eux sont légitimement dans leur pays !

Il est possible chaque jour et avec le soutien de la majeure partie des hommes politiques français, des médias et du reste de la société civile de laisser dire des mensonges éhontés sur la commission des droits de l'homme de l'ONU.

Ceci étant la suite de la campagne scandaleuse de dénigrement par Israël, sa dispora et les USA de la Conférence Mondiale Contre le Racisme de Durban en 2001.

Cette conférence avait pourtant dénoncé toutes les formes de racisme et d'intolérance mais en démontrant chiffres à l'appui que le racisme contre les non-blancs était la situation la plus courante vécue partout dans notre monde. Cette conférence courageuse a acté la reconnaissance de la déportation, l'esclavage et de la colonisation multiséculaire des noirs et de l'Afrique comme un Méga-Crime contre l'humanité. Sept ans après les négrophobes français derrière leur président hongro-français fraîchement issu de l'immigration des pays de l'est ont désigné les responsables de tout ce qui va mal en France les immigrés...originaires d'Afrique ! Cela ressemble à une plaisanterie mais c'est malheureusement l'aboutissement d'une succession de lâchetés, de complaisances, de tous les plotiques français.

Et ce président, une espèce de Napoléon, est le plus fervent défenseur de l'état génocidaire et colonial d'Israël ainsi que de son larbin habituel les USA.

Le courage de ce jeune sous-préfet Bruno Guigue et l'exploitation des deux côtés qui en sera faite ne doit pas nous faire oublier que le premier devoir de ceux qui luttent contre l'atteinte aux libertés et pour le droit

d'expression partout dans le monde est d'assurer la solidarité totale avec ceux qui sont en première ligne. Cette solidarité doit être concrète en pensant d'abord à préserver l'emploi ou retrouver un travail à ceux qui subissent les conséquences du chantage inadmissible à l'anti-sémitisme dès que l'Etat voyou d'Israël est dénoncé. Tous ceux qui luttent contre l'oppression impérialiste partout dans le monde ne doivent jamais oublier que l'Etat d'Israël est la réalisation la plus perfectionnée du colonialisme occidental.

Joss Rovélas

March 23, 2008 1:27 PM

Chris McGreal : Snipers avec des enfants dans leurs lignes de mire

[BRUNO GUIGUE A RAISON : LES SNIPERS ISRAÉLIENS ASSASSINENT DES ENFANTS](#)

Bruno Guigue a été limogé de son poste de préfet [pour avoir écrit que les snipers israéliens abattaient des enfants](#).

Dire des choses pareilles serait être "anti-israélien". Or c'est la vérité, comme le montre l'article du Guardian ci-dessous, écrit en 2005.

[The Guardian - UK - Chris McGreal chris.mcgreal@guardian.co.uk - 29/06/2005 - Trad. ISM]

Ce fut le tir sur Asma Mughayar qui a balayé tous les derniers doutes que j'avais sur la façon dont les soldats israéliens tuaient tant d'enfants et de civils palestiniens.

Asma, 16 ans, et son plus jeune frère, Ahmad, ramassaient le linge sur le toit de leur maison au sud de la bande de Gaza au mois de mai l'an dernier quand ils ont été abattus par un sniper de l'armée israélienne.

Ni l'un ni l'autre enfant n'était armé ou ne menaçait le soldat, qui a tiré, invisible, par un trou percé dans le mur d'un bloc d'appartements voisins.

L'armée a dit qu'ils avaient sauté tous les deux sur une bombe palestinienne plantée dans le sol pour tuer des soldats. [Les cadavres racontent une histoire différente*](#).

A la morgue de Rafah, Asma était étendue avec un seul trou de balle dans la tempe; son frère 13 ans avait un seul impact de balle au front. Il n'y avait aucune autre blessure, certainement pas de conséquence à une explosion.

Confronté à cela, l'armée a changé son rapport et a prétendu qu'ils avaient été tués tous les deux par un tireur Palestinien, et ce malgré les preuves qui pointaient le repaire du sniper israélien.

Ce que les militaires n'ont pas fait, c'était de demander à ses soldats pourquoi ils ont donné un faux rapport des décès ou de parler aux parents des enfants ou aux autres témoins.

Quand les journalistes ont fait pression sur la question, l'armée a promis une enquête complète, mais quelques semaines plus tard elle a été tranquillement abandonnée. C'est devenu la norme dans une armée qui semble estimer qu'il vaut mieux se protéger de toute responsabilité que de vivre selon son affirmation d'être "l'armée la plus morale au monde".

Comme l'ont fait remarqué les parents de [Tom Hurndall](#) hier après la condamnation d'un sergent israélien pour l'homicide involontaire de leur fils, le soldat a été jugé seulement parce que la famille britannique a eu les ressources pour mettre assez de pression.

Mais il n'y a eu aucune justice pour les parents des centaines d'enfants palestiniens tués par des soldats israéliens.

Selon le groupe des Droits de l'Homme israélien, B'Tselem, l'armée a tué 1.722 civils palestiniens - plus d'un tiers d'entre eux étaient des mineurs - ainsi que 1.519 combattants, puisque l'Intifada a commencé il y a presque cinq ans; les chiffres israéliens comparables sont 658 civils tués - dont 17% de mineurs - et 309 militaires.

L'armée a enquêté sur seulement 90 décès palestiniens, comme d'habitude sous la pression extérieure. Sept soldats ont été condamnés : trois pour homicide involontaire, aucun pour meurtre.

Le mois dernier, un tribunal militaire a condamné un soldat à 20 mois en prison pour avoir abattu un homme palestinien qui ajustait son antenne de TV, pourtant, la plus longue peine pour la mort d'un civil, et moins que ce qu'obtiennent les objecteurs de conscience israéliens pour refuser de servir dans l'armée.

B'Tselem argue du fait que le manque de responsabilité et de règles d'engagement qui "encouragent une attitude de gâchette facile parmi des soldats" ont créé une "culture d'impunité" - une opinion soutenue par le groupe des Droits de l'Homme basé à New-York

, [Human Rights Watch](#), qui a décrit la semaine dernière que de nombreuses enquêtes des meurtres de civils comme une "imposture... qui encourage les soldats à penser qu'ils peuvent littéralement s'en tirer avec le meurtre".

Au sud de Gaza, les meurtres ont lieu dans un climat qui se résume à une forme de terreur contre la population. Le tir aléatoire dans Rafah et Khan Yunis a pris des centaines de vies, dont cinq enfants abattus alors qu'ils étaient assis à leurs bureaux de l'école.

Beaucoup d'autres sont morts quand les snipers devaient savoir qui était dans leurs viseurs - enfants jouant au football, assis à l'extérieur de la maison, qui rentrent de l'école.

Presque toujours les "enquêtes" se sont résumées à demander au soldat qui a tiré sur la gachette ce qui s'est passé - souvent ils affirment qu'il y avait un échange de tirs quand il n'y en avait aucun - et en le présentant comme un fait.

La police militaire a lancé une enquête sur la mort d'Iman al-Hams en octobre dernier seulement après que les soldats aient rendu publiques les circonstances dans lesquelles leur commandant a vidé son arme sur la gosse de 12 ans. Il a été enregistré disant à ses hommes que la fille devrait être tuée même si elle avait trois ans. Le colonel Pinhas Zuaretz était commandant au sud de Gaza il y a deux ans quand je l'ai interrogé sur le nombre de meurtres.

Le colonel, qui a ré-écrit les règles d'engagement pour permettre aux soldats de tirer sur des enfants de 14 ans, a reconnu que les versions officielles de plusieurs meurtres étaient fausses, mais a justifié la stratégie comme étant le prix de la lutte pour la survie contre un second Holocauste.

Peut-être cette opinion était partagée par le soldat qui a abattu trois garçons de 15 ans, Hassan Abu Zeid, Ashraf Mousa et Khaled Ghanem, car ils se sont approchés de la frontière fortifiée entre Gaza et l'Egypte en avril.

Les militaires ont dit que les adolescents étaient des contrebandiers d'armes et donc des "terroristes", et que le soldat leur a tiré dans les jambes et qu'il les a tués seulement parce qu'ils ne se sont pas arrêtés.

Le rapport était une fabrication. Les adolescents étaient dans "une zone interdite" mais tapaient dans un ballon.

Leurs cadavres n'ont montré aucune preuve de blessures pour les neutraliser, seulement des tirs de gros calibre à la tête ou dans le dos.

L'armée l'a admis tranquillement - mais a indiqué qu'il n'y aurait aucune enquête.

Article en français : <http://www.ism->

[france.org/archives/article.php?id=3122&fil=%25&lesujet=%25&lauteur=%25&lelieu=%25&debut=2005&fin=2005&debutMois=06&finMois=06&leMois=Juin](http://www.ism-france.org/archives/article.php?id=3122&fil=%25&lesujet=%25&lauteur=%25&lelieu=%25&debut=2005&fin=2005&debutMois=06&finMois=06&leMois=Juin)

Article en anglais : <http://www.guardian.co.uk/world/2005/jun/28/comment.israelandthepalestinians>

Posted by libertesinternets

<http://libertesinternets.wordpress.com/2008/03/24/bruno-guigue-a-raison-les-snipers-israeliens-assassinent-des-enfants/>

sélectionné par <http://groups.google.fr/group/medias-mensonges-desinformation>